



Bail 1 an après l'entrée au logement

Par **valetphil**, le **16/02/2012** à **15:26**

Bonjour, je suis en location depuis avril 2011 sans bail. j'ai toujours payer mes loyers. ne pouvant pas profiter de mes droits allocation logement (244€88 par mois). depuis Aout 2011 je n'avait plus de nouvelle du propriétaire. il répondait pas au téléphone, je ne savais pas ou il habitait. donc j'ai deduit les allocations logement de Aout 2011 a février 2012. le jour de la remise du bail. rna savoir que je n'est pas de papier obligatoire de sa part ainsi des cases vide dans le bail qui ne veut pas remplir. rnne me conseillez vous de faire. rnmerci par avance pour votre réponse

Par **edith1034**, le **16/02/2012** à **16:59**

obtenez un refus d'allocation logement pour défaut de papier et envoyez le avec une mise en demeure au bailleur pour régulariser la situation rnnsi le bailleur ne fait rien il faudra saisir le tribunal d'instancernnpour tout savoir sur le bail rnhttp://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **valetphil**, le **16/02/2012** à **18:21**

merci pour votre réponse. rnnsur le bail il manque la date d'entrée du locataire, il y a pas nos coordonnées en dessous de celui du propriétaire, la durée initiale du contrat vide, date de prise d'effet vide, il y a pas le montant des charges, loyer hors charge 700€ en bas total mensuel 700. rnnpas de DPE rnrl'existence ou non d'un risque sur les termites et autres insectes rnnetat des risques naturels et technologiques. rnndemin je vais à la caf

Par **Marion2**, le **16/02/2012 à 19:45**

C'est l'ADIL qu'il faut contacter.

Par **edith1034**, le **17/02/2012 à 08:44**

Vérifiez que votre bailleur est propriétaire du local loué
commencez pas réunir des preuves en exigeant des quittances de loyers

Par **valetphil**, le **17/02/2012 à 11:42**

bonjour,
il faut que je me renseigne ou ? je voudrais pas faire n'importe quoi, même si pour le moment c'est du n'importe quoi.
les quittances j'en ai, mais pas toute il me manquent
Aout 2011, novembre, décembre, janvier 2012, février 2012 .
en février nous avons fait un chèque mais déduit les allocations il en tient pas compte. si j'avais les allocations logement je serai à jour et pas dans cette situation
merci

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 12:31**

Bonjour,
Renseignez-vous à l'ADIL, vous aurez des informations et des conseils fiables pour vos démarches. L'ADIL est une Association créée par le Gouvernement et composée de juristes spécialisés dans le logement.
Vous pouvez avoir ces renseignements par téléphone (c'est gratuit).
ADIL Toulouse de 9H à 11H et de 14H à 16H
Tél : 02.61.22.46.22 (touche 1)
Cordialement.

Par **edith1034**, le **17/02/2012 à 15:42**

L'ADIL ne règlera pas votre problème de cafn
s'il vous a déjà fait des quittances il serait bien propriétaire du logement
vous n'avez pas le droit de retenir de vous même une partie du loyer
prenez le temps d'aller à la CAF pour obtenir un refus de paiement pour manque de pièce au dossier avec une évaluation de vos droits
envoyez au bailleur une lrar de mise en demeure de faire
soit de vous communiquer toutes les pièces nécessaires
<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm>
ensuite faites une déclaration au greffe du tribunal d'instance
pour demander la déduction du montant qui doit être versé par la CAF le temps que le bailleur vous fournisse les documents et que vous obteniez l'allocation logement
pour tout savoir sur le tribunal d'instance
<http://www.fbls.net/TINFO.htm>

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 17:06**

Il n'a jamais été question de demander que l'ADIL règle le problème CAF ! rnvaletpphil est dans une location sans bail et va le conseiller dans les démarches à effectuer vis-à-vis du propriétaire. rnrnEn ce qui concerne la CAF, bien sûr, il faut la contacter. rnrnedith au raison lorsqu'elle vous dit que vous n'avez pas le droit de ne pas payer l'intégralité du loyer. rnrnTenez-nous au courant.

Par **valetphil**, le **17/02/2012 à 18:41**

j'ai rendez vous jeudi avec une personne de L'ADIL. je veux qu'il me dise si les cases vide doivent être rempli ou refaire le bail avec les bonnes date. rnrnla caf je dois y retourner lundi il me manquait des papiers. rnrnje vous tiendrez au courant. rnrnmerci encore

Par **Marion2**, le **17/02/2012 à 19:45**

Bonne chance à vous, et merci de nous tenir au courant.

Par **valetphil**, le **20/02/2012 à 19:07**

bonsoir, rnrnla CAF ne peut pas me faire la lettre de refus pour manque de papier. elle a seulement mis un tost it avec le tampon en lui demandant de remplir l'attestation de loyer. rnrn si je le paie est ce que je peux le mettre au tribunal pour refaire le bail remplir les cases vides et lui réclamer le remboursement des allocations logements. rnrnmerci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **21/02/2012 à 10:16**

Bonjour, rnrnQuelles sont les démarches conseillées par l'ADIL ?

Par **valetphil**, le **21/02/2012 à 16:04**

bonjour, rnrnje sais pas j'ai rendez vous jeudi matin. rnrnavec mon mari nous allons lui faire un recommandé pour se mettre à jour des loyers + loyers de mars. nous voulons qu'il remplisse l'attestation de loyer pour la CAF, qu'il mette les dates sur le bail. rnrnpour le bail c'est pas gagner!! rnrnune agence immobilière ma dit que je pourrais demander au tribunal le remboursement des loyers verser précédemment. rnrnle mettre en demeure pour bail caduque plus absence de pièces obligatoires du bailleur rnrnERNT | Etat des risques naturels et technologiques + DPE conso énergétique + CREP plomb et amiante. rnrnje veux que sur le bail il y est bien la remise en main propre à la date du 06/02/2012 rnrnvalérie

Par **valetphil**, le **23/02/2012** à **13:55**

bonjour rnrnje rentre de mon rendez vous avec le juriste de L'ADIL.rnrndonc mon bail est normal! c'est pas grave si les cases sont vide l'absence du DPE ERNT et CREP c'est pas obligatoire c'est a titre d'information.rnle fait d'avoir le bail 1 an après il a le droit, son silence pendant 6 mois c'est normal, l'attestation de loyer pour la CAF il est pas obliger, mais c'est dans son intérêt. rnrnen gros je peux rien faire il a raison sur toute la ligne je suis vraiment dégouter.